

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 16/09/2025

Publication :
le 26/09/2025

Délibération n° D-2025-311

Rétrocession des espaces communs - Lotissement Les Allées
de Castel Parc - SCI DE TELOUZE

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Rétrocession des espaces communs - Lotissement
Les Allées de Castel Parc - SCI DE TELOUZE**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par convention du 5 janvier 2015, la Ville de Niort et la SAS GENEVE OCCASIONS, aménageur, ont convenu de la rétrocession dans le patrimoine communal des espaces communs aménagés lors de la réalisation de l'opération de construction d'un lotissement sis rue de la Recouvrance et rue de Castel Parc.

Cette opération a été autorisée par un permis d'aménager du 18 février 2015, transféré le 2 décembre 2016 à la SCI DE TELOUZE, modifié le 14 mars 2018 (PA 79191 14X 0011).

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée en mairie et n'a fait l'objet d'aucune contestation. En application des termes de la convention, un procès-verbal a constaté la conformité des espaces communs à rétrocéder dans le domaine public communal.

Ainsi, il convient d'approuver le transfert de propriété des parcelles, à usage de voirie et espace vert, cadastrées section AY n° 632 (99ca), 633 (18ca), 634 (9a 06ca) et 635 (79ca), moyennant l'euro symbolique, soit une contenance totale de 11a 02ca.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Commune de Niort des parcelles cadastrées section AY n°632, 633, 634 et 635, moyennant l'euro symbolique ;
- décider d'incorporer ces terrains dans le domaine public communal, une fois la vente réalisée ;
- autoriser la signature de tous actes à intervenir à cet effet, les frais notariés étant à la charge du vendeur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

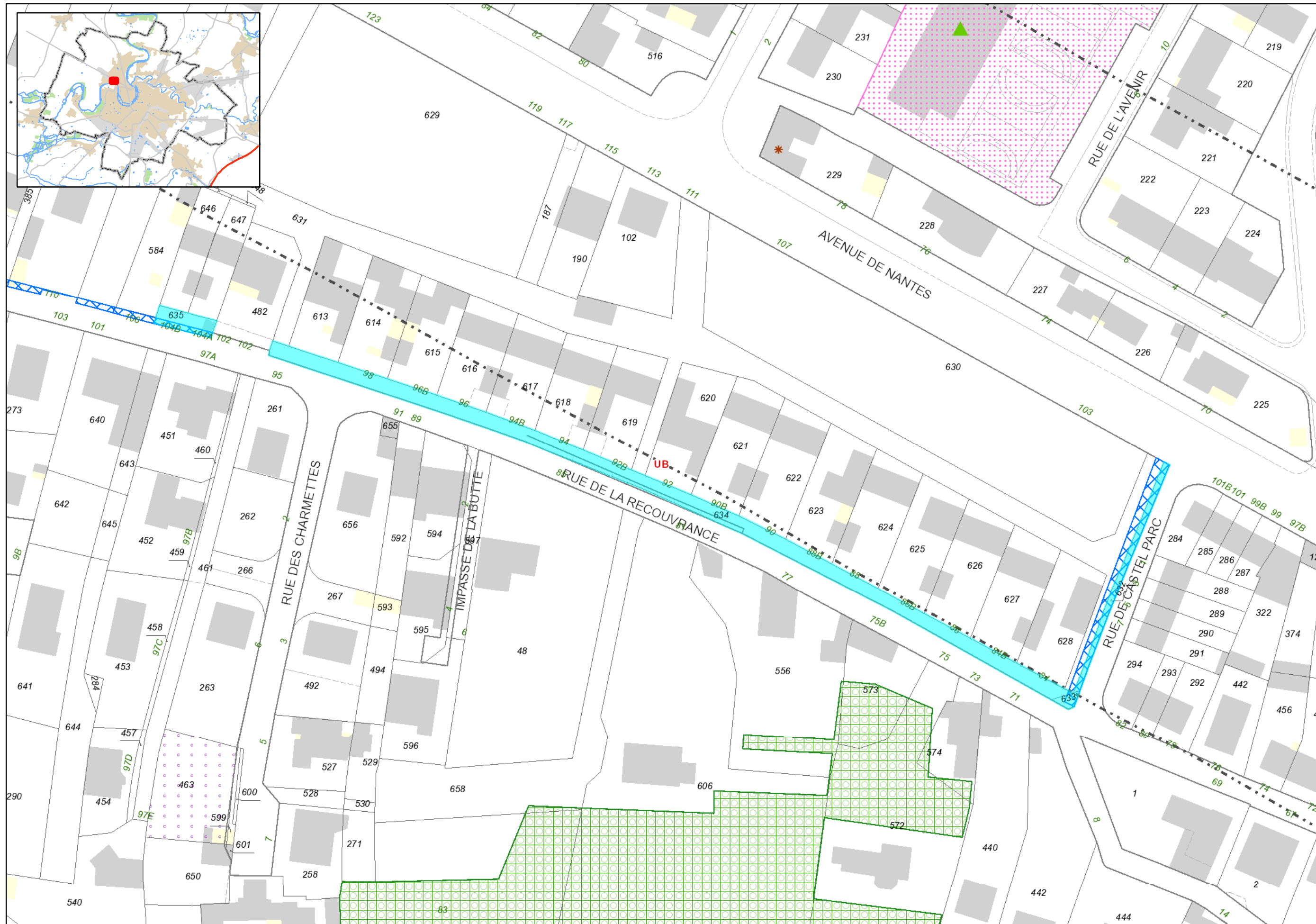
Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ

Les Allées de Castelparc



Parcelles concernées par la convention de rétrocession

0 20 40 80 Mètres